

## **Syndicat National Unitaire**

des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC Section des Alpes de Haute Provence

> Appt 202, les Hauts de Clubières, 04600 Saint-Auban 04 92 62 64 72 fax : 04 92 32 56 33 snu04@snuipp.fr



## **CDEN 8 mars 2022**

## Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame la Préfète, Madame la Présidente du Conseil Départemental,

La vulgate libérale, énoncée par Adam Smith au 18ème siècle, et à laquelle certains semblent encore aujourd'hui adhérer, prétend que l'intérêt général est constitué de la somme des intérêts particuliers.

Cette croyance, on le sait depuis longtemps, est fausse. Au contraire on a compris depuis belle lurette que le tout est supérieur à la somme des parties.

Toutes les interventions des représentant es du SNUipp 04 dans les diverses instances dans lesquelles nous siégeons (groupes de travail, CTSD, CDEN, CAPD, CHSCT...) attestent que notre souci est celui de l'intérêt général et uniquement lui :

- l'égalité de traitement pour l'ensemble des personnels,
- l'égalité de service rendu aux élèves et à leurs familles
- l'équité territoriale,
- et le meilleur pour toutes et tous.

Notre objectif, depuis la fondation du syndicat dont nous sommes issus en 1895, est le même : la justice sociale, l'égalité, le progrès humain.

Et nous vous mettons au défi de trouver une seule de nos interventions qui puisse nous mettre en défaut sur ces points. Vous n'en trouverez pas.

Les opérations de carte scolaire constituent l'un des piliers des missions d'une Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale . Son objectif est censé être celui du meilleur service rendu à l'ensemble des usagers, <u>sans</u> distinction.

Toutes les interpellations du SNUipp 04 n'ont eu qu'un seul but :

- dénoncer l'arbitraire, l'opacité, l'incompréhension face à des mesures illisibles aussi bien pour les personnels que pour les familles, les élus locaux et les collectivités territoriales,
- et réclamer des moyens pour l'école inclusive, pour les remplacements, bref pour nos élèves.

La DSDEN a fini par nous entendre, mais en ne faisant que rajouter du désordre à l'improvisation, ce qui a conduit dans un premier temps au report du CDEN prévu jeudi dernier dans des conditions ubuesques, la veille pour le lendemain, alors que de nombreuses écoles étaient en grève, des parents mobilisés, des élus sur le pont. Chacun ici sait ce qu'il en est du CDEN prévu avant-hier, 8 mars. On s'en voudrait d'en rajouter: on ne tire pas sur une ambulance.

Là-dessus, nous apprenons dans la presse ou par la bande que vous revenez sur certaines fermetures.

Après tout tant mieux : le SNUipp se félicitera toujours du maintien de bonnes conditions d'enseignement, au bénéfice des élèves et des équipes en place.

Là où vous nous trouverez toujours sur votre chemin en revanche, c'est sur les conditions dans lesquelles vous effectuez ces ajustements qui sont, disons-le, inadmissibles.

Ainsi donc, il suffit qu'un secrétaire d'État, élu des Hautes-Alpes, accompagné d'un député local, qui pourtant vote à l'assemblée un budget vous contraignant à fermer

des classes, donne ses consignes pour que, sans coup férir, vous sursoyiez à la fermeture d'une classe rurale, désavouant ainsi vos propres services.

Les questions qui se posent sont les suivantes :

D'une manière générale, de quels appuis politiques disposent ceux qui peuvent bénéficier de votre mansuétude ?

Mais surtout sur quels appuis ne peuvent pas compter ceux qui n'en bénéficient pas ?!

La mise en œuvre de la carte scolaire est-elle le fruit du travail de services compétents, <u>et nous savons combien les personnels de la DSDEN le sont</u>, du dialogue social, de l'intérêt général ou bien celui du copinage, voire du clientélisme, des pressions politiques et des campagnes électorales ?

Les choix qui sont les vôtres aujourd'hui nous donnent malheureusement une idée de la réponse.

Pour nous, qui sommes viscéralement attentifs au respect de l'équité et de l'égalité, ils sont choquants et inacceptables. Ils heurtent profondément toutes les valeurs auxquelles en tant que fonctionnaires des services publics nous sommes attachés.

Nous vous invitons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à respecter ces valeurs républicaines qui sont les nôtres, en vous inscrivant dans le processus consultatif tel qu'il est défini actuellement par la loi. Consultez, informez et échangez lors de nos instances et prenez ensuite un arrêté indépendamment des pressions politiques ou autres. Un arrêté juste et équitable. Il s'agit là du seul processus démocratique transparent qui vaille.

Les représentants du SNUipp / FSU vous remercient pour votre écoute.